

Montpellier, le 12 janvier 2012



à Monsieur L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
L'Education Nationale de l'Hérault

Objet : Mesures de carte scolaire et mouvement 2012 des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite aux annonces confirmées en CTA sur la « taxation » de 40 postes pour le département de l'Hérault dans la prochaine carte scolaire,

En référence aux informations qui se précisent sur les types de postes qui seraient concernés par cette « taxation » (remplaçants et postes Rased, semble-t-il)

En référence aux besoins en postes générés par l'accueil des 1000 élèves de plus prévus,

Tout laisse à penser que de nombreux collègues « hors classe » vont être touchés par une mesure de fermeture de postes.

Cette situation générera vraisemblablement pour ces collègues des difficultés lors du mouvement 2012 des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en particulier liées à la raréfaction des postes de même nature, ou situés dans une zone géographique proche.

Je vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que ces situations fassent l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre de la préparation des règles du mouvement 2012, en particulier sur les champs d'application de la bonification carte scolaire. Comme il a pu l'exprimer lors du groupe de travail du 6 janvier, le SE-Unsa 34 est prêt à participer à cette réflexion, dans un esprit de transparence et d'équité entre les personnels.

Persuadé de l'intérêt que vous porterez à cette question, et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le Secrétaire Départemental SE-Unsa 34

Jean-luc Vaïsse